T/SR.1225 à 1243

Fascicule liminaire

CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME SESSION

20 MAI — 29 JUIN 1964

NATIONS UNIES

New York, 1964

(136 p.)

AVERTISSEMENT

Les *Documents officiels du Conseil de tutelle* comprennent les comptes rendus des séances, les annexes à ces comptes rendus et les suppléments. Les comptes rendus qui figurent dans le présent volume contiennent les corrections apportées à la demande des délégations et toutes autres modifications qu'exigent les travaux d'édition. On trouvera dans le présent volume un répertoire des documents mentionnés au cours de la session.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIGLES

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
OIT	Organisation internationale du Travail.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

TABLE DES MATIERES

Pages

Liste des délégations vii

Bureau du Conseil de tutelle viii

Ordre du jour ix

Répertoire des documents. xi

1225ème séance (séance d'ouverture)

Mercredi 20 mai 1964, à 15 h 10

Ouverture de la trente et unième session . . . 1

Adoption de l'ordre du jour (T/1618 et Add.1 et 2). 1

Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs 1

Election du Président et du Vice-Président. . 1

Organisation des travaux 2

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1621, T/L.1071)
Exposés préliminaires 3

1226ème séance

Vendredi 22 mai 1964, à 15 heures

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1621, T/L.1071) [suite]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante 9

1227ème séance

Lundi 25 mai 1964, à 15 h 10

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1621, T/L.1071) [suite]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante (suite). 17

1228ème séance

Mardi 26 mai 1964, à 10 h 30

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1621, T/L.1071) [suite]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante (fin) 25
Discussion générale 30

1229ème séance

Mercredi 27 mai 1964, à 15 h 10

Hommage à la mémoire de Jawaharlal Nehru, premier ministre de l'Inde. 31

1230ème séance

Jeudi 28 mai 1964, à 15 heures

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1621, T/L.1071) [suite]
Discussion générale (suite) 33

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique:
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Exposés préliminaires 41

1231ème séance

Mardi 2 juin 1964, à 15 h 15

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1621, T/L.1071) [suite]
Discussion générale (fin). 47
Constitution du Comité de rédaction pour la Nouvelle-Guinée 49

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante 49

Pages

1232ème séance

Mercredi 3 juin 1964, à 15 heures

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante (suite) 53

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072)
Exposés préliminaires 58

1233ème séance

Vendredi 5 juin 1964, à 15 h 10

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073 et Add.1);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Déclaration du représentant de l'Organisation mondiale de la santé. 63
Discussion générale 63

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072/Rev.1) [suite]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante 64

1234ème séance

Lundi 8 juin 1964, à 10 h 45

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073 et Add.1);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Discussion générale (suite) 67

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072/Rev.1) [suite]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante (suite). 71

Rapport du Secrétaire général su la vérification des pouvoirs (T/1626) [fin] 72

1235ème séance

Mardi 9 juin 1964, à 15 h 15

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073 et Add.1);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Discussion générale (suite) 73

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072/Rev.1) [suite]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante (suite). 74

1236ème séance

Jeudi 11 juin 1964, à 15 h 15

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073 et Add.1);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Discussion générale (fin) 81
Constitution du Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique 83

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072/Rev.1) [suite]
Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante (fin) 83
Discussion générale 87

Pages

1237ème séance

Vendredi 12 juin 1964, à 15 h 10

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072/Rev.1) [suite]
Discussion générale (suite) 91

Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle: rapport du Secrétaire général (T/1622) 93

Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle: rapport du Secrétaire général (T/1623) 94

1238ème séance

Mardi 16 juin 1964, à 10 h 30

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072/Rev.1) [suite]
Discussion générale (suite) 97
Déclaration du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 98
Discussion générale (fin) 99
Constitution du Comité de rédaction pour Nauru 99

1239ème séance

Mercredi 17 juin 1964, à 10 h 30

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1621, T/L.1071 et Add.1) [fin]
Rapport du Comité de rédaction pour la Nouvelle-Guinée (T/L.1074, T/L.1075, T/L.1076) 101

Demande pour inclure un exposé des vues de la minorité sur la Nouvelle-Guinée dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale . 105

1240ème séance

Vendredi 19 juin 1964, à 15 h 25

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073 et Add.1);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Rapport du Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (T/L.1077) 107

Demande pour inclure un exposé des vues de la minorité sur la Nouvelle-Guinée dans le rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale (fin). 107

1241ème séance

Mardi 23 juin 1964, à 15 h 15

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (fin):
i) Rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1624, T/L.1073 et Add.1);
ii) Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET.10/L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1);
iii) Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/1620]
Rapport du Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (T/L.1077, T/L.1080 et Corr.1, T/L.1083) [fin] 111

Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [T/L.1078] 117

Dispositions à prendre pour l'envoi d'une mission de visite périodique dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée en 1965 (T/L.1082) 117

Questions de procédure 118

1242ème séance

Mercredi 24 juin 1964, à 15 heures

Examen des pétitions (T/PET.10/L.5, T/PET./L.6, T/PET.10/L.7 et Add.1) 121

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963 (T/1619, T/L.1072/Rev.1) [fin]
Rapport du Comité de rédaction pour Nauru: (T/L.1079, T/L.1084, T/L.1085) 123

Dispositions à prendre pour l'envoi d'une mission de visite périodique dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée en 1965 (T/L.1082, T/L.1086) [suite] 127

Accession à l'autonomie ou à l'indépendance par les territoires sous tutelle et situation dans les territoires sous tutelle concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 128

Coopération avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Pages

1243ème séance (séance de clôture)

Lundi 29 juin 1964, à 15 heures

Dispositions à prendre pour l'envoi d'une mission de visite périodique dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée en 1965 (fin) 131

Pages

Adoption du rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité (T/L.1081) 131

Adoption du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale (T/L.1087) 131

Clôture de la session. 132

LISTE DES DELEGATIONS

Membres du Conseil

AUSTRALIE

Représentant:

M. Dudley McCarthy, ministre, membre de la mission permanente.

Représentants spéciaux pour les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée:

M. Gerald W. Toogood;

M. Reginald Marsh.

Conseillers:

M. T. W. White, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente;

M. A. C. F. Wilson, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

Conseillers des représentants spéciaux:

M. Tau Boga;

M. John Wesley Magan;

M. Austin Bernicke.

CHINE

Représentant:

M. Chiping H. C. Kiang, ministre plénipotentiaire, membre de la mission permanente.

Suppléant:

M. Shu Mei-sheng, conseiller, membre de la mission permanente.

Conseiller:

M. Erh-chung Peng, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Représentant:

S. E. M. Sidney R. Yates, ambassadeur, membre de la mission permanente.

Suppléant:

M. Dwight Dickinson, conseiller aux affaires politiques et de sécurité, membre de la mission permanente.

Représentant spécial pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique:

M. M. W. Goding, haut commissaire pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

Conseillers:

M. John A. Baker fils, conseiller aux affaires politiques et de sécurité, membre de la mission permanente;

M. John E. de Young, fonctionnaire chargé des programmes, Gouvernement du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique;

M. A. Edward Elmendorf, fonctionnaire aux affaires étrangères, membre de la mission permanente;

M. Ernest C. Grigg III, conseiller aux affaires politiques et de sécurité, membre de la mission permanente;

Le capitaine de frégate Chester E. Herrick, Département de la défense;

M. P. Wesley Kriebel, membre du Bureau des affaires politiques des Nations Unies au Département d'Etat;

M. Donald F. McHenry, membre du Bureau des affaires politiques des Nations Unies au Département d'Etat;

M. Martin P. Mangan, membre du Département de l'Intérieur;

M. George R. Milner, membre du Département de l'Intérieur;

M. Thomas Remengesau, fonctionnaire chargé des affaires économiques dans le district des Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, Saïpan;

Le capitaine de frégate John J. Tice, Département de la défense.

FRANCE

Représentant:

S. E. M. Roger Seydoux, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

M. René Doise, conseiller au Bureau des affaires du Conseil de tutelle, membre de la mission permanente;

M. Paul Gaschignard, conseiller d'ambassade, membre de la mission permanente;

M. Fernand Rouillon, conseiller d'ambassade, membre de la mission permanente.

LIBERIA

Représentant:

S. E. M. Nathan Barnes, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

Mlle Angie Brooks, secrétaire d'Etat adjoint.

Conseiller:

M. Nathaniel Eastman, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

NOUVELLE-ZELANDE

Représentant:

S. E. M. F. H. Corner, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

M. M. Norrish, conseiller, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseiller:

M. G. C. Hensley, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Représentant:

S. E. sir Patrick Dean, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

M. R. W. Jackling, ministre, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. C. E. King, ministre au Bureau des affaires du Conseil de tutelle, membre de la mission permanente.

Conseillers:

M. D. J. Swan, premier secrétaire, membre de la mission permanente;

M. J. A. Sankey, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Représentant:

M. P. F. Chakhov, conseiller principal, membre de la mission permanente.

Conseillers:

M. Y. E. Fotine, attaché, membre de la mission permanente;

M. V. I. Gapon, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

Institutions spécialisées

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

M. Henri Reymond, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

M. D. Farman-Farmaian, directeur adjoint du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. Joseph L. Orr, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

M. Morris Greene, adjoint au directeur.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

M. Arthur Gagliotti, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

M. Asdrubal Salsamendi, chef de la Section d'information, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Le Dr R. L. Coigney, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

Le Dr. Olivier Leroux, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

Mme Sylvia Meagher, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

*

* *

BUREAU DU CONSEIL DE TUTELLE

Président: M. F. H. Corner (Nouvelle-Zélande).

Vice-Président: M. René Doise (France).

ANNEXE

LISTE DES PETITIONS ET DES COMMUNICATIONS REÇUES PAR LE SECRETAIRE GENERAL ET DISTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE

Pétitionnaires	Cotes des documents	Observations de l'Autorité administrante
Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique		
Seizième législature de Saïpan	T/PET.10/L.5	Cette pétition n'appelle aucune observation.
Seizième législature de Saïpan	T/PET.10/L.6	Cette pétition n'appelle aucune observation.
Municipalité de Net	T/PET.10/L.7 et Add.1	Cette pétition n'appelle aucune observation.

REPERTOIRE DES DOCUMENTS

Note. — On trouvera ci-dessous les documents mentionnés au cours de la trente et unième session. Le point pertinent de l'ordre du jour n'est indiqué que pour les documents de cette session. La mention d'un point de l'ordre du jour suivie d'un astérisque signifie que le document a été publié dans le fascicule correspondant des *Documents officiels du Conseil de tutelle, trente et unième session, Annexes.*

Cotes des documents	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
A/5204	Rapport du Conseil de tutelle (20 juillet 1961-20 juillet 1962)		Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 4.
A/5504	Rapport du Conseil de tutelle (20 juillet 1962-26 juin 1963)		Ibid., dix-huitième session, Supplément No 4.
A/AC.109/SR.271	Compte rendu analytique de la 271ème séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux		Miméographié.
S/5340	Rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour la période du 17 juillet 1962 au 26 juin 1963		Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément spécial No 1.
T/1470	Observations de l'Organisation mondiale de la santé sur le rapport annuel relatif au Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1958		Documents officiels du Conseil de tutelle, vingt-quatrième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour.
T/1582	Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1961), et résolution y afférente du Conseil de tutelle		Ibid., vingt-septième session, Supplément No 2.
T/1595 et Add.1	Rapport sur Nauru, présenté par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée (1962)		Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 2.
T/1597 et Add.1	Rapport sur la Nouvelle-Guinée, présenté par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée (1962)		Ibid., Supplément No 3.
T/1600	Propositions des Nauruans concernant leur réinstallation, présentées au Gouvernement australien le 19 juin 1962		Ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour.
T/1614	Observations de l'Organisation mondiale de la santé sur le rapport annuel concernant le Territoire sous tutelle de Nauru pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1962		Ibid., trentième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.
T/1615	Observations de l'Organisation mondiale de la santé sur le rapport annuel concernant le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1962		Ibid.

ORDRE DU JOUR*

1. Adoption de l'ordre du jour [1225].

2. Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs [1225 et 1234].

3. Election du Président et du Vice-Président [1225].

4. Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963:
   a) Nouvelle-Guinée [1225 à 1228, 1230, 1231 et 1239];
   b) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique [1230 à 1236, 1240 et 1241];
   c) Nauru [1232 à 1238 et 1242].

5. Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour [1230 à 1236 et 1240 à 1242].

6. Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964) [1230 à 1236, 1240 et 1241].

7. Dispositions à prendre pour l'envoi d'une mission de visite périodique dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée en 1965 [1241 à 1243].

8. Accession à l'autonomie ou à l'indépendance par les territoires sous tutelle (résolution 1369 [XVII] du Conseil de tutelle et résolution 1413 [XIV] de l'Assemblée générale) et situation dans les territoires sous tutelle concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 1514 [XV], 1654 [XVI], 1810 [XVII] et 1956 [XVIII] de l'Assemblée générale [1242].

9. Coopération avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1956 [XVIII] de l'Assemblée générale) [1242].

10. Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle: rapport du Secrétaire général (résolution 557 [VI] et 753 [VIII] de l'Assemblée générale) [1237].

11. Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle: rapport du Secrétaire général (résolution 36 [III] du Conseil de tutelle et résolution 754 [VIII] de l'Assemblée générale) [1237].

12. Adoption du rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité [1243].

13. Adoption du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale [1243].

---

*Les nombres entre crochets qui suivent le point de l'ordre du jour indiquent les numéros des séances du Conseil au cours desquelles ces points ont été examinés.

(Voir l'annexe à la p. x)

Cotes des documents	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
T/1616	Observations du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le rapport annuel concernant le Territoire sous tutelle de Nauru pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1962		Ibid.
T/1618 et Add.1 et 2	Ordre du jour provisoire de la trente et unième session du Conseil de tutelle	1	Adopté sans changement. Voir T/1625.
T/1619	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Gouvernement du Commonwealth d'Australie sur l'administration du Territoire sous tutelle de Nauru pour la période du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963	4	Miméographié.
T/1620	Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1964)	6	Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, trente et unième session, Supplément No 2.
T/1621	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Gouvernement du Commonwealth d'Australie sur l'administration du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée pour la période du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963	4	Miméographié.
T/1622	Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle: rapport du Secrétaire général	10*	
T/1623	Diffusion, dans les territoires sous tutelle, de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et le régime international de tutelle: rapport du Secrétaire général	11*	
T/1624	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour la période du 1er juillet 1962 au 30 juin 1963	4	Idem.
T/1625	Ordre du jour de la trente et unième session du Conseil de tutelle	1	Voir p. ix du présent fascicule.
T/1626	Rapport du Secrétaire général	2	Miméographié. Pour la liste des délégations figurant dans l'annexe à ce rapport, voir p. x du présent fascicule.
T/L.1071 et Add.1	Situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: document de travail préparé par le Secrétariat	4	Miméographié. Pour l'aperçu de la situation dans le Territoire qui figure dans le document, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 4, 2ème partie, chap. I.
T/L.1072	Situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: document de travail préparé par le Secrétariat	4	Remplacé par T/L.1072/Rev.1.
T/L.1072/Rev.1	Situation dans le Territoire sous tutelle de Nauru: document de travail préparé par le Secrétariat	4	Miméographié. Pour l'aperçu de la situation dans le Territoire qui figure dans ce document, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 4, 2ème partie, chap. II.

Cotes des documents	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
T/L.1073 et Add.1	Situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique: document de travail préparé par le Secrétariat	4	Miméographié. Pour l'aperçu de la situation dans le Territoire qui figure dans ce document, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément spécial No1, 2ème partie.
T/L.1074	Rapport du Comité de rédaction pour la Nouvelle-Guinée	4*	
T/L.1075	Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements au projet de conclusions et de recommandations présentés par le Comité de rédaction pour la Nouvelle-Guinée (T/L.1074, annexe)	4*	
T/L.1076	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution	4*	
T/L.1077	Rapport du Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique	4*	
T/L.1078	Australie: projet de résolution	6	Adopté sans changement. Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, trente et unième session, Supplément No1, résolution 2141 (XXXI).
T/L.1079	Rapport du Comité de rédaction pour Nauru	4*	
T/L.1080	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution	4*	
T/L.1081	Projet de rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour la période du 27 juin 1963 au 29 juin 1964: document de travail préparé par le Secrétariat	12	Adopté tel qu'il a été amendé à la 1243ème séance. Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément spécial No1.
T/L.1082	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: projet de résolution	7	Adopté sans changement. Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, trente et unième session, Supplément No1, résolution 2142 (XXXI).
T/L.1083	Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements au projet de conclusions et de recommandations présentés par le Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (T/L.1077, annexe)	4*	
T/L.1084	Libéria: amendements au projet de conclusions et de recommandations présentés par le Comité de rédaction pour Nauru (T/L.1079, annexe)	4	Miméographié. Pour le texte de cet amendement, voir la 1242ème séance, par. 72 (p. 126 ci-après).
T/L.1085	Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements au projet de conclusions et de recommandations présentés par le Comité de rédaction de Nauru (T/L.1079, annexe)	4*	
T/L.1086	Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements au document T/L.1082	7	Miméographié. Pour le texte de ces amendements, voir la 1242ème séance, par. 86 et 87 (p. 127 ci-après).

Cotes des documents	Titres	Points de l'ordre du jour	Observations et références
T/L.1087	Projet de rapport du Conseil de tutelle	13	Adopté tel qu'il a été amendé à la 1243ème séance, Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 4.
T/PET. . ./ . . .		5	Les documents de cette série sont miméographiés.

Litho in U.N. 17675—May 1965—775

NATIONS UNIES

1225e séance
(Séance d'ouverture)

CONSEIL DE TUTELLE

Trente et unième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 20 mai 1964, à 15 h 10

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Ouverture de la trente et unième session	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs	1
Election du Président et du Vice-Président	1
Organisation des travaux	2
Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963	
Exposés préliminaires	3

Président: M. F. H. CORNER (Nouvelle-Zélande).

Président provisoire: M. Nathan BARNES (Libéria).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Ouverture de la trente et unième session

1. Le PRESIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la trente et unième session du Conseil de tutelle.

2. Il souhaite la bienvenue à M. Amachree, qui succède à M. Protitch en qualité de Sous-Secrétaire à la tutelle et aux territoires non autonomes.

Adoption de l'ordre du jour (T/1618 et Add.1 et 2)

[Point 1 de l'ordre du jour]

L'ordre du jour provisoire (T/1618 et Add.1 et 2) est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs

[Point 2 de l'ordre du jour]

3. Le PRESIDENT PROVISOIRE indique que, n'ayant pas reçu les pouvoirs de tous les membres du Conseil, le Secrétaire général ne peut pas présenter son rapport. Il propose donc de différer l'examen de cette question.

Il en est ainsi décidé.

Election du Président et du Vice-Président

[Point 3 de l'ordre du jour]

4. Le PRESIDENT PROVISOIRE invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du Président et du Vice-Président au scrutin secret, conformément à l'article 41 du règlement intérieur.

A l'unanimité, M. Corner (Nouvelle-Zélande) est élu président.

5. Le PRESIDENT PROVISOIRE remercie les membres du Conseil du concours qu'ils lui ont prêté pendant la durée de son mandat. Il est convaincu que le nouveau Président peut compter lui aussi sur leur coopération et leur compréhension.

M. Corner (Nouvelle-Zélande) prend la présidence.

6. Le PRESIDENT félicite M. Barnes, éminent représentant du Libéria et de l'Afrique tout entière, de la maîtrise et de la ténacité avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil à la trentième session.

7. Venant d'un pays du Pacifique, le Président s'intéresse tout particulièrement au progrès des derniers territoires sous tutelle, qui sont tous situés dans cette région, mais il s'agit surtout, à l'heure actuelle, de mener à bien la tâche qu'impose le régime de tutelle. Le Conseil peut être fier des résultats obtenus: sur 11 territoires sous tutelle, 8 ont déjà atteint les buts fixés par la Charte, fait acte d'autodétermination et échappé à la compétence du Conseil. Il faut maintenant que les trois derniers territoires fassent de même. Chacun de ces territoires pose un problème différent. Un travail considérable attend donc les membres du Conseil. Le Président espère que chacun continuera de faire preuve de l'esprit de coopération et de la courtoisie qui ont toujours caractérisé les travaux du Conseil.

8. Le Président invite le Conseil à élire son vice-président.

A l'unanimité, M. Doise (France) est élu vice-président.

9. M. DOISE (France) félicite le Président de son élection, justifiée tant par ses qualités personnelles que par son attachement aux principes et aux objectifs des Nations Unies. Il remercie les membres du Conseil de l'avoir élu vice-président et leur donne l'assurance qu'il s'efforcera de continuer la tradition d'impartialité à laquelle le Bureau du Conseil a toujours été fidèle.

10. Il salue la présence de M. Amachree, sous-secrétaire à la tutelle et aux territoires non autonomes, dont l'expérience sera précieuse au Conseil.

11. Il s'associe aux éloges que le Président a adressés à M. Barnes, président sortant.

12. M. BARNES (Libéria) souligne que la Nouvelle-Zélande a joué et joue encore un rôle très actif à l'ONU en favorisant l'émancipation des peuples et leur accession à l'indépendance. Il remercie le Président de l'aide qu'il lui a prodiguée à la dernière session, en

qualité de vice-président. Il rappelle les services inappréciables que M. Doise a rendus au Conseil à sa dernière session. La délégation libérienne est heureuse qu'il ait été élu à la vice-présidence et elle est certaine que le Conseil tirera le plus grand profit de son expérience.

13. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni), M. McCARTHY (Australie), M. YATES (Etats-Unis d'Amérique), M. Chiping H. C. KIANG (Chine) et M. NORRISH (Nouvelle-Zélande) félicitent également le Président et le Vice-Président de leur élection. Ils rappellent l'œuvre accomplie par le Président sortant et saluent la présence du nouveau Sous-Secrétaire.

Organisation des travaux

14. Le PRESIDENT suggère que pour l'examen de la situation dans les territoires sous tutelle le Conseil suive l'ordre dans lequel ils sont inscrits à l'ordre du jour, savoir: Nouvelle-Guinée, Territoire des Iles du Pacifique et Nauru.

15. M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) félicite le Président et le Vice-Président de leur élection, et remercie le Président sortant des efforts qu'il a déployés, à la trentième session, pour aider à réaliser les fins du régime de tutelle.

16. La trente et unième session du Conseil s'ouvre alors que se poursuit la libération nationale, et parfois sociale, des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. A l'ONU, ce processus trouve surtout son expression dans l'œuvre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui prend une grande part à la liquidation des vestiges du colonialisme et à l'application de la Déclaration. Cette année, le Comité spécial examine pour la première fois la situation dans les territoires sous tutelle de la région du Pacifique et fait porter tous ses efforts sur l'accession des peuples colonisés à l'indépendance, alors que le Conseil de tutelle, sous la pression des représentants des puissances coloniales, fait au contraire obstacle à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples de la Nouvelle-Guinée, du Papua, de Nauru et du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Les puissances coloniales se servent du Conseil pour maintenir leur domination sur la région du Pacifique, où l'expérience de l'Asie et de l'Afrique ne peut être répétée, prétendent-elles, en raison de "circonstances exceptionnelles".

17. La question du régime international de tutelle et de sa liquidation fait partie du problème général de l'élimination du système colonial; ce qu'il faut savoir, c'est combien de temps il faudra pour supprimer les derniers vestiges du colonialisme. Les peuples colonisés ont beaucoup appris depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et ils s'élèvent de plus en plus contre l'oppression coloniale. D'après la Charte, l'ONU et le régime de tutelle qu'elle a institué devaient avoir pour buts l'autodétermination et l'indépendance des peuples sous tutelle, et le Conseil devait favoriser et hâter ce processus. Or, le Conseil n'a pas facilité la réalisation des objectifs de la Charte. Il fait penser au personnage de Rip Van Winkle, qui, se réveillant après avoir dormi pendant une vingtaine d'années, se trouvait incapable de comprendre les idées nouvelles dont il était question autour de lui. Puisque le Comité spécial, qui est plus compétent et sûrement plus représentatif que le Conseil, s'occupe maintenant des territoires sous tutelle, le Conseil est aujourd'hui un anachronisme qui ne fait que freiner la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

18. D'ailleurs, les puissances coloniales respectent très peu le Conseil et ses membres. Par exemple, en dépit des dispositions formelles des paragraphes 1 et 2 de l'article 72 du règlement intérieur, le Conseil n'a pas encore reçu toute une série de documents importants, notamment le rapport des Etats-Unis sur l'administration du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique et le rapport de la Mission de visite qui s'est rendue en 1964 dans ce territoire; d'autres documents, comme le rapport de l'Australie sur l'administration de la Nouvelle-Guinée et du Papua, ont été présentés avec un retard inadmissible.

19. On ne peut non plus passer sous silence l'attitude des autorités administrantes envers les recommandations du Conseil, en particulier celle de l'Australie envers la recommandation adoptée à la trentième session au sujet de la formation du personnel enseignant en Nouvelle-Guinée (A/5504, par. 162); à ce propos, le représentant de l'Union soviétique fait mention des paragraphes 48 et 49 du document T/L.1071, qui semblent tourner en ridicule les intentions du Conseil. Du reste, ce n'est pas par hasard qu'on ne permet pas aux membres du Conseil d'étudier suffisamment les documents: un examen hâtif et superficiel de la situation dans les territoires sert les intérêts des autorités administrantes. Contrairement à certains faits qui voudraient faire croire l'inverse, il n'y a en réalité aucune coopération entre ces autorités et l'ONU, de sorte que les progrès sont insignifiants. Néanmoins, quelles que soient les manœuvres des puissances coloniales, les peuples de la région du Pacifique connaissent leur droit à la libre détermination et à l'indépendance, et leur victoire finale ne fait aucun doute.

20. Pour conclure, la délégation soviétique propose, contrairement à la tradition et afin de hâter les travaux du Conseil, d'entendre les déclarations préliminaires des autorités administrantes au cours des deux ou trois premiers jours qui suivront l'ouverture de la session, puis de procéder à l'examen de la situation dans chaque territoire.

21. La délégation soviétique estime également que les comités de rédaction sont superflus, étant donné la composition restreinte du Conseil, lequel peut rédiger lui-même les recommandations relatives à chaque territoire sous tutelle.

22. Le PRESIDENT suggère que la question des comités de rédaction soit examinée lorsque le Conseil atteindra ce stade, pour chaque territoire.

23. M. McCARTHY (Australie) souligne que, en ce qui concerne les déclarations préliminaires, le représentant de l'Union soviétique a oublié que les autorités administrantes ont beaucoup de difficultés à faire connaître aux membres du Conseil les conditions qui règnent dans leurs territoires. Ainsi, M. McCarthy est accompagné d'une délégation venue d'Australie afin de renseigner complètement le Conseil. La suggestion du représentant de l'Union soviétique ne favorise donc pas la bonne marche des travaux. La délégation australienne n'a d'ailleurs pas l'intention de retarder les débats, bien au contraire, et elle propose d'examiner la situation dans le premier Territoire inscrit à l'ordre du jour, à savoir la Nouvelle-Guinée.

24. Selon M. YATES (Etats-Unis d'Amérique), la proposition du représentant de l'Union soviétique con-

duirait au chaos, chaque territoire faisant un tout ayant ses problèmes, ses particularités, ses conditions propres, qui exige un examen séparé. La méthode indiquée dans le document du Secrétariat[1] permet d'étudier la situation de chaque territoire de façon cohérente et d'éviter toute confusion; on devrait donc la suivre.

25. M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'élève contre les déclarations des deux autorités administrantes. Le Conseil ne doit pas uniquement retenir ce qui convient à l'Autorité administrante. M. Chakhov a fait sa proposition pour hâter les travaux du Conseil; mais il demande au représentant des Etats-Unis si le fait que les documents concernant les territoires n'ont pas encore été distribués n'est pas justement une cause de chaos: où est le délai de six semaines prévu à l'article 72 du règlement intérieur?

26. M. Chakhov estime qu'il convient de grouper au début de la session les rapports des autorités administrantes afin de pouvoir ensuite étudier chaque territoire en particulier; une telle méthode faciliterait les travaux, car elle donnerait à chaque délégation le temps d'étudier les documents présentés. Aucun document concernant le Territoire des Iles du Pacifique n'a été distribué, et ceux qui ont trait à la Nouvelle-Guinée et à Nauru n'ont été reçus qu'il y a une semaine. Il s'agit de documents très longs qu'il faut étudier à fond avant l'ouverture du débat. En réalité, ce sont les autorités administrantes qui essaient de semer le chaos et la confusion au Conseil en ne présentant pas aux membres les documents nécessaires à l'examen des territoires afin que l'on ne se rende pas compte de ce qui s'y passe et qu'on ne voie pas que les recommandations du Conseil n'ont pas été exécutées.

27. M. McCARTHY (Australie) déclare qu'il n'a aucunement l'intention d'éviter l'examen du premier Territoire sous tutelle figurant à l'ordre du jour et qu'il est prêt à fournir immédiatement au représentant de l'Union soviétique les renseignements nécessaires sur la Nouvelle-Guinée.

28. M. YATES (Etats-Unis d'Amérique) précise que le rapport de son gouvernement sur le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique[2] a été remis au Secrétariat et est à la disposition du représentant de l'Union soviétique. Entendre des exposés préliminaires sur les trois territoires et ensuite examiner séparément ces territoires ne semble pas une méthode aussi logique ni aussi raisonnable que d'examiner chaque territoire séparément. Il est vrai que le représentant de l'Union soviétique souhaite lui aussi que les territoires soient examinés séparément. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, tous les éléments de la présentation doivent être donnés lorsque chaque territoire est examiné séparément.

29. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) voudrait savoir si les représentants des deux autorités administrantes sont accompagnés aujourd'hui de leur représentant spécial. Si les autorités administrantes ne sont pas prêtes à faire leur déclaration, il est inutile que le Conseil continue de discuter la question.

30. Le PRESIDENT demande au représentant de l'Australie et au représentant des Etats-Unis si leurs représentants spéciaux sont prêts à faire des déclarations au cours des séances qui suivent.

31. M. McCARTHY (Australie) explique que le représentant spécial pour le Territoire de la Nouvelle-Guinée est actuellement présent dans la salle et qu'il est prêt à faire aujourd'hui sa déclaration. En ce qui concerne le second Territoire sous tutelle administré par l'Australie, le représentant spécial n'est pas actuellement à New York et ne pourra venir que plus tard.

32. M. YATES (Etats-Unis d'Amérique) indique que le Haut Commissaire pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique n'est pas encore arrivé. Il a fait savoir à son gouvernement que le Commissaire devait être prêt à se présenter dans les délais prévus par le Secrétariat, soit le mardi 26 mai, c'est-à-dire dans moins d'une semaine. Les travaux du Conseil ne se trouveront pas retardés s'il arrive à cette date.

33. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) propose d'aborder aussitôt la question de la Nouvelle-Guinée. Il est matériellement impossible au Conseil de changer dès maintenant sa pratique et ses traditions, encore que la décision puisse parfaitement être prise et exécutée ultérieurement.

34. Le PRESIDENT suggère d'entendre les exposés préliminaires du représentant de l'Australie et du représentant spécial pour la Nouvelle-Guinée.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1963

[Point 4, a, de l'ordre du jour]

EXPOSES PRELIMINAIRES

35. M. McCARTHY (Australie) déclare que, comme par le passé, le rapport annuel présenté par l'Australie[3] fait état de réalisations particulièrement intéressantes non seulement dans le domaine politique — où l'évolution a été soigneusement préparée en vue d'un Parlement élu par le peuple —, mais encore dans les domaines social et économique. L'Australie recherche en fait des points d'équilibre entre ces trois grands domaines connexes et entre cette évolution et d'autres événements qui, tout en pouvant ne pas cadrer complètement avec l'un des trois domaines, en font pourtant partie et sont l'essence de la démocratie.

36. La position de l'Autorité administrante est à la fois étrange et intéressante, parfois aussi difficile. Le compte rendu que l'Autorité administrante présente à l'ONU contient, à côté d'éléments excellents, des détails qui laissent voir toutes les erreurs, par action ou par omission, qui ont pu être commises, mais c'est un compte rendu honnête, et ceux qui souhaitent y trouver, à leurs fins propres, des choses à critiquer peuvent sans doute le faire. Quoi qu'il en soit, M. McCarthy ne comparaît pas devant le Conseil pour faire l'apologie de l'Autorité administrante. En Nouvelle-Guinée, l'Autorité administrante est l'ancre à laquelle s'accrochent les espoirs de la population pour le présent et pour l'avenir. L'Australie y a de grandes

---

[1] Document distribué aux membres du Conseil seulement.

[2] Etats-Unis d'Amérique, 16th Annual Report to the United Nations on the Administration of the Territory of the Pacific Islands, July 1, 1962 to June 30, 1963, Department of State Publication 7676 (Washington, U.S. Government Printing Office, 1964). Communiqué aux membres du Conseil de tutelle par le Secrétaire général sous la cote T/1624.

[3] Commonwealth d'Australie, Report to the General Assembly of the United Nations: Administration of the Territory of New Guinea, 1st July 1962-30th June 1963 (Canberra, Commonwealth Government Printer, 1964). Communiqué aux membres du Conseil de tutelle par le Secrétaire général sous la cote T/1621.

responsabilités, ainsi qu'un rôle difficile, dont elle est fière.

37. M. McCarthy ne nie pas qu'au début la présence australienne en Nouvelle-Guinée ait été considérée d'une importance vitale pour l'Australie et que les perspectives commerciales aient pu jouer un rôle aux yeux de certains. Mais il y a eu aussi des motifs d'un autre ordre: éliminer des coutumes cruelles et apporter des avantages positifs. Il y a eu encore de louables motifs humains: loyauté et intérêts nés de liens personnels étroits entre les peuples de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée, désir de s'aventurer dans l'inconnu. Enfin, les obligations internationales de l'Australie, selon les termes mêmes de la Charte des Nations Unies, sont la raison essentielle pour laquelle l'Australie demeure en Nouvelle-Guinée.

38. La raison pour laquelle l'Australie demeure maintenant en Nouvelle-Guinée est qu'elle y a entrepris une tâche qui l'engage devant le monde et devant un peuple qui est, jusqu'à nouvel ordre, son peuple. En outre, l'Australie ne pourrait pas, et ne veut pas, revenir en arrière ni arrêter les forces qu'elles a non seulement aidé à créer mais encouragées. L'Australie n'a pas de rêves d'expansion, elle peut utiliser toutes les aptitudes et tous les efforts de son propre peuple dans son propre pays. Les ressources de la Nouvelle-Guinée ne sont pas un avantage commercial, mais cette absence de nécessité matérielle ne diminue pas les bonnes intentions et les efforts de l'Australie. Le Ministre des affaires extérieures australien, qui a collaboré à l'élaboration de la Charte des Nations Unies en tant que Ministre des territoires et a été le grand architecte du développement de la Nouvelle-Guniée, a déclaré cette année que l'Australie était tenue de promouvoir l'autonomie du Papua et de la Nouvelle-Guinée et de la réaliser le plus rapidement possible; cela signifiait la fin du gouvernement par toute puissance étrangère, par les Nations Unies ou par qui que ce soit d'autre que les habitants de la Nouvelle-Guinée eux-mêmes; autonomie voulait dire gouvernement dans des formes choisies par les habitants eux-mêmes, instauré à un moment qu'ils estimeraient propice et confié à des gouvernants qu'ils auraient eux-mêmes élus; jusqu'à ce que l'autonomie devînt réalité, l'Australie devait protéger la liberté de choix de ces populations.

39. M. McCarthy présente au Conseil le représentant spécial de l'Australie, M. G. Toogood, secrétaire adjoint des Services de l'Administrateur de l'administration du Papua et de la Nouvelle-Guinée. M. Toogood a mené une longue et honorable carrière dans les 15 districts du Papua et de la Nouvelle-Guinée; il n'est pas non plus un nouveau venu aux Nations Unies et a été auparavant conseiller spécial auprès de la délégation australienne à l'Assemblée générale et au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. Les conseillers du représentant spécial sont deux fonctionnaires autochtones des services du Papua et de la Nouvelle-Guinée, M. Magan, de Bougainville, et M. Tau Boga, du Papua. L'Australie n'a pas pu faire venir, comme elle l'avait espéré, certains membres autochtones élus de la nouvelle Assemblée, cette dernière devant s'ouvrir le 8 juin.

Sur l'invitation du Président, M. Toogood, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, prend place à la table du Conseil.

40. M. TOOGOOD (Représentant spécial) expose les progrès remarquables réalisés dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée au cours de la période considérée. L'Administration a étendu son influence dans les quelques régions éloignées qui restaient et où 10 nouveaux postes d'administration ont été créés au cours des 18 derniers mois, facilitant ainsi la pénétration dans les parties les plus reculées du Territoire. En outre, six nouveaux sous-districts ont été créés dans les régions où l'évolution de la population se prêtait à une assistance plus importante de l'Administration. Les sièges des sous-districts sont le point de départ du travail de consolidation. A ce stade, le développement accéléré de l'administration se traduit par la création de services de santé, d'enseignement et d'agriculture et par la mise en place de services communautaires. La tradition d'évolution pacifique de la Nouvelle-Guinée s'est maintenue, et l'on n'a eu à déplorer, pendant la période considérée, aucune perte de vie humaine au cours des patrouilles organisées par l'Administration. Ces patrouilles ont été facilitées par l'emploi d'hélicoptères. Les hélicoptères ont également grandement facilité l'exploration des régions que les patrouilles n'avaient pas encore visitées, et ils servent à de nombreuses autres missions administratives: évaluation des ressources forestières, levés agricoles, enquêtes sur les pêcheries, établissement du tracé des routes, installation de stations de relais à très haute fréquence pour les communications téléphoniques. L'établissement de moyens de communications entre les ports de mer et les centres de production présente des difficultés majeures. L'avion sera encore nécessaire pendant quelque temps pour accéder à l'intérieur du pays, mais l'Administration s'efforce actuellement d'établir un réseau de routes desservant les principaux ports et aérodromes. Les aérodromes moins importants seront utilisés principalement pour le transport des passagers, du courrier, des denrées périssables et autres produits de première nécessité.

41. De nouveaux appontements sont en construction dans les principaux centres de Lae, Madang, et Wewak. A partir de ces centres, un réseau de routes principales et secondaires desservira les populations de l'intérieur. La mise en œuvre du projet de route principale des Hautes Terres, auquel s'est intéressée la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de Nauru et de la Nouvelle-Guinée (1962), se poursuit et la section inférieure de la route devrait être terminée en 1964. Un crédit d'un million de livres a été ouvert pour la construction de la section supérieure. Au cours du prochain exercice financier, 2 millions de livres seront affectés à la construction de routes, de ponts, d'appontements et d'aérodromes.

42. En ce qui concerne l'évolution politique du Territoire, il convient de mentionner les récentes élections à la Chambre d'assemblée. A la suite du rapport présenté en 1962 par le Comité spécial du progrès politique (Select Committee on Political Advancement), une disposition législative prévoyait l'institution d'un parlement à majorité autochtone qui serait élu au suffrage universel par un collège unique. La Chambre d'assemblée devait comprendre 64 membres, dont un représentant pour chacune des 44 circonscriptions ouvertes, 10 membres élus par les circonscriptions électorales spéciales et 10 membres fonctionnaires. En présentant la loi-cadre au Parlement australien, M. Hasluck, qui était alors ministre des territoires, a déclaré que l'Administration s'efforcerait comme par le passé de permettre à la population autochtone d'accéder le plus tôt possible à l'autonomie selon un

programme dont les grandes lignes ont été établies en association étroite avec tous les habitants du territoire. Cependant, la disposition législative prévoyant une nouvelle Chambre d'assemblée ne signifiait pas qu'il suffisait d'amender la loi; il fallait aussi établir la liste commune, initier tout un peuple aux procédures politiques, organiser et conduire les élections, tout cela dans un délai de 12 mois. Le projet de loi nécessaire a été adopté par le Parlement australien le 17 mai 1963, et c'est alors seulement que le mécanisme destiné à donner effet à cette disposition a pu être mis en œuvre. Cinq cent patrouilles environ se sont rendues dans plus de 12 000 villages dispersés dans toutes les parties du Territoire. Il s'agissait avant tout de consigner les noms et les renseignements individuels de plus d'un million d'habitants ayant le droit de vote. Les autres activités de l'Administration ont dû être modifiées ou provisoirement suspendues pour permettre aux fonctionnaires de consacrer le plus de temps possible à cette gigantesque opération. Tous les moyens de transport possibles ont été utilisés pour assurer le mouvement des patrouilles de village en village. En six mois, de mai à novembre 1963, tous les villages connus, même dans les régions les plus lointaines, ont été visités.

43. Seuls les progrès considérables de l'administration et le développement des moyens de communication ont pu rendre possible une pareille opération. Les fonctionnaires se sont en effet heurtés à d'énormes difficultés matérielles dues au terrain lui-même et à la multiplicité des langues et dialectes. Pendant la préparation de la liste sur le terrain, un centre des opérations électorales a été établi à Port Moresby. Un fonctionnaire électoral principal a été chargé avant tout d'adapter aux conditions uniques existant au Papua et en Nouvelle-Guinée un mécanisme électoral ayant fait ses preuves dans les pays plus avancés. Les listes de noms fournies par les fonctionnaires électoraux ont été imprimées et fondues en une liste électorale complète de chacune des 44 circonscriptions ouvertes et des 10 circonscriptions spéciales.

44. En l'absence de tout parti politique, l'Administration a dû entreprendre une autre tâche difficile, à savoir l'éducation politique de la population. Il a fallu expliquer la base de la Chambre d'assemblée et sa composition, ainsi que le système de scrutin secret. Cette tâche a incombé, elle aussi, en grande partie, aux fonctionnaires du Département des affaires indigènes. Il s'agissait d'exposer dans de nombreux dialectes, les éléments fondamentaux de la démocratie à des esprits jusque-là complètement étrangers à la politique. On a utilisé pendant cette campagne toutes les ressources et tous les moyens de communication disponibles. De nombreux candidats aux élections ont aussi joué un rôle important en enregistrant et en distribuant leurs discours politiques, qui comportaient des instructions détaillées sur la Chambre d'assemblée En outre, les populations des régions nouvellement pénétrées ont abandonné momentanément leurs divergences tribales pour garantir la sécurité des candidats et leur permettre d'exposer leur programme. D'une façon générale, la campagne électorale a été conduite à titre individuel par chaque candidat. Les candidats se sont en général bornés à exposer des programmes portant sur des questions d'intérêt local, et l'on n'a guère parlé des diverses possibilités d'évolution politique, si ce n'est pour affirmer que l'aide de l'Australie était souhaitable pour l'évolution du Territoire. La question des relations raciales n'a pas été évoquée.

45. Le succès de cet effort considérable d'éducation des masses est démontré par la façon pacifique dont les élections se sont déroulées. On a compris dès le début qu'il faudrait plus d'un jour pour que toute la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée puisse voter. De nombreux électeurs avaient en effet de longues distances à parcourir dans des régions presque inaccessibles. Par conséquent, il a fallu déterminer la période nécessaire aux équipes électorales mobiles pour atteindre des points suffisamment accessibles. Il a été décidé que cette période serait de quatre semaines et demie. Trois mille centres électoraux ont été prévus, dont 2 700 devaient être desservis par des équipes mobiles, les 300 autres étant établis dans des régions urbaines ou semi-urbaines. On s'est efforcé d'établir l'itinéraire des équipes mobiles de façon qu'aucun électeur n'ait à marcher plus de trois heures pour pouvoir voter. Le vote a commencé le 15 février 1964 et s'est achevé le 18 mars. Dans certains cas, les électeurs ont eu besoin de l'assistance d'un interprète ou d'un scrutateur expressément approuvé par les candidats. Dans plusieurs régions, il a fallu prolonger la durée du vote en raison du nombre très élevé des électeurs.

46. En dépit de toutes ces difficultés, les élections ont été achevées dans les délais voulus. Sur les 298 candidats, 30 se disputaient les 10 circonscriptions spéciales réservées aux candidats non autochtones du Territoire et 267 les 44 circonscriptions ouvertes aux candidats de toutes les races. Sur les 267 candidats qui se présentaient pour les circonscriptions ouvertes, 32 étaient Australiens et disputaient 22 des 44 sièges. Six d'entre eux ont été élus. Parmi les candidats se trouvaient deux femmes, une Australienne et une Néo-Guinéenne, mais elles n'ont pas été élues. Fait encourageant, 69,8 p. 100 des électeurs inscrits ont voté. Il n'y a eu aucune indication de préférence pour des questions de race ou pour des questions sociales particulières. Les candidats se sont en somme présentés à titre privé. Un exemple de l'attitude impartiale des électeurs est fourni par le succès de M. Gaudi Mirau, originaire du "Gulf District" du Papua, qui a été élu dans la circonscription de Markham, en Nouvelle-Guinée.

47. La nouvelle Chambre législative sera officiellement inaugurée le 8 juin 1964 et comptera parmi ses membres élus des personnes qui ont déjà l'expérience des affaires politiques et d'autres qui ne l'ont pas: anciens fonctionnaires de l'Administration, cultivateurs, commerçants, conseillers de village, anciens chefs de tribu; mais tous participeront à un événement d'une très grande signification historique lorsqu'ils prendront place dans une assemblée comportant une majorité de 38 autochtones sur un effectif total de 64.

48. En ce qui concerne deux autres mesures importantes pour l'évolution politique, le représentant spécial cite une fois de plus les paroles prononcées par l'ancien Ministre des territoires, M. Hasluck, devant le Parlement australien: M. Hasluck a déclaré que l'Administration avait pris des mesures pour que le Conseil de l'Administrateur constitue un embryon d'organe exécutif; par ce moyen, notamment, l'Administration s'efforcera de faire en sorte qu'au moment de l'autonomie les membres du Parlement aient appris autre chose que le simple art de la discussion et aient acquis quelque expérience du pouvoir exécutif. Le Conseil de l'Administrateur comprenait auparavant sept membres; il en comprend aujourd'hui 11, dont une nette majorité de membres élus.

49. Le choix des sous-secrétaires parlementaires parmi les nouveaux membres élus de la Chambre d'assemblée est actuellement à l'étude. Les sous-secrétaires remplaceront éventuellement les chefs de service de l'Administration, mais pas seulement les chefs de service qui sont membres fonctionnaires de la Chambre.

50. L'évolution politique ne s'est pas limitée à la reconstitution de l'organe législatif. Les premiers conseils administratifs locaux ont été créés en 1950; depuis lors, ils sont considérés comme le principal instrument d'éducation politique. Il existe maintenant 54 conseils dans le Territoire, qui représentent presque la moitié de la population. Jusqu'ici, les conseils n'existaient que dans les régions rurales, mais on prévoit maintenant l'établissement de conseils multiraciaux dont les fonctions seront beaucoup plus étendues. Les conseils existants ont été encouragés à assumer des responsabilités plus grandes en matière de développement local. En 1963, un projet de subvention de l'enseignement a été mis en œuvre: il permet aux conseils de recevoir une assistance en vue de la construction d'écoles et de logements pour les maîtres. Un accord est également intervenu entre les conseils et le Ministère de la santé qui prévoit la création de dispensaires, de maternités, de services de protection de la mère et de l'enfant, de centres sanitaires ruraux et de services d'ambulances. La collaboration entre les conseils et le Ministère de la santé s'étendra notamment à la lutte contre le paludisme, l'assainissement des villages et des maisons, l'hygiène du milieu et l'approvisionnement en eau.

51. L'ordonnance sur le gouvernement local prévoit la composition multiraciale des conseils, et l'élimination des dispositions qui pouvaient être considérées comme discriminatoires s'est poursuivie systématiquement. L'Administration a également pris des dispositions contre la discrimination dans les domaines social et commercial: la loi de 1963 sur les pratiques discriminatoires montre sa fermeté en la matière. Au cours de l'année considérée, d'autres lois ont été appliquées pour donner effet à l'intention proclamée par l'Administration d'éliminer toute discrimination raciale de l'administration de la justice. Les premières mesures ont été prises pour assurer la participation d'autochtones à l'administration de la justice dans le Territoire.

52. En ce qui concerne le régime foncier, l'un des principaux problèmes qui se posent est celui de l'accès de la population autochtone aux cultures commerciales. Le régime foncier des autochtones était fondé à l'origine sur la propriété collective et il est devenu avec les siècles de plus en plus complexe. Une commission foncière (Land Titles Commission) a été chargée de toutes les questions de propriété foncière. L'Administration a décidé dès le début qu'elle n'exercerait aucune pression sur les groupes autochtones et elle a prévu que les propriétaires autochtones pourraient, à titre individuel, obtenir une assistance financière en offrant en gage leurs propres terres, comme le font les agriculteurs d'autres régions du monde. Il est certain, puisque tout changement doit être introduit volontairement, que les progrès sont et seront dans l'avenir plus lents que s'ils avaient été imposés.

53. La promulgation en 1963 de la Land Ordinance a constitué une mesure importante: d'après cette loi, toutes les transactions foncières au Papua comme en Nouvelle-Guinée doivent être effectuées dans les mêmes conditions. Les droits des autochtones sur la propriété foncière sont ainsi sauvegardés. Il faut souligner que 2,46 p. 100 seulement de la superficie totale du Territoire n'appartiennent pas aux autochtones. C'est cette partie des terres qui a d'ailleurs été utilisée pour la construction des services publics: écoles, hôpitaux, routes et aérodromes.

54. D'autres progrès réalisés dans ce domaine comprennent la nomination d'autochtones au Land Board, la formation d'un personnel autochtone pour l'arpentage, l'exploitation et la mise en état des terres, ainsi que la réquisition de 16 000 acres de marais dans la vallée de Wahgi pour un projet d'assèchement du sol. Le Département de l'agriculture, de l'élevage et des pêcheries préconise aussi le développement de cultures commerciales pour la population autochtone, et cette activité du gouvernement central se traduit par une production accrue de coprah: 78 568 tonnes au cours de l'année, dont 34 p. 100 ont été fournis par des planteurs autochtones. La production de cacao, de café, d'arachides, de riz et de thé a augmenté elle aussi. Après de longues années d'expériences et d'enquêtes, le Gouvernement australien peut maintenant entrevoir des progrès notables dans le domaine de l'élevage du bétail, qui constitue un grand espoir pour l'avenir. Un abattoir a déjà été construit à Lae pour faire face à l'augmentation de la production. Les programmes de l'Administration commencent à donner des résultats. Les autochtones diplômés sortant de l'Institut de formation agricole de Popondetta occupent les postes de fonctionnaires adjoints à l'agriculture, et le Collège agricole de Vudal s'ouvrira en mars 1965. Dix stations agricoles et 60 centres de vulgarisation, disséminés dans tout le Territoire, fournissent une formation spécialisée aux cultivateurs autochtones. La participation des autochtones au traitement des cultures et à leur commercialisation a fait de grands progrès grâce à la création de huit nouvelles sociétés de progrès rural. On a fait de grands progrès dans le domaine des accords commerciaux relatifs aux produits agricoles du Territoire, notamment au café et au cacao, et de nouveaux débouchés sont recherchés activement.

55. On reconnaît également la nécessité de créer des industries secondaires, et la Division du développement industriel a procédé à des études très poussées à ce sujet. Cependant, les industries du Territoire dépendront dans une large mesure de l'aptitude de la population à acheter des articles manufacturés.

56. Le mouvement coopératif connaît une expansion continue. Ainsi, dans les Hautes Terres, une nouvelle société coopérative a acheté une usine de traitement du café qui appartenait précédemment à des Européens.

57. La Division maritime du Ministère du commerce et de l'industrie a récemment créé des installations d'entretien et une cale sèche qui sont utilisées pour la réparation et l'entretien des bateaux de l'Administration, ainsi que pour la formation d'apprentis. L'école de marins a terminé son premier cours en juin 1963; 30 nouveaux élèves y sont inscrits.

58. Tous ces programmes de développement coûtent cher, et les revenus de l'activité économique du Territoire sont insuffisants pour couvrir les besoins de l'Administration. Un premier emprunt public de 500 000 livres a été lancé en 1960 et a été largement souscrit. Le chiffre des programmes annuels de prêts s'est élevé sensiblement et le plafond de 1 700 000 livres prévu pour 1963-1964 a été atteint au début d'avril 1964. Les subventions du Gouvernement aus-

tralien ont fortement augmenté après la guerre: elles atteignent 25 250 000 livres pour l'exercice en cours. En outre, le Gouvernement australien débourse directement 5 millions de livres chaque année, principalement pour le financement des travaux et des services.

59. Le Département des forêts poursuit activement l'exécution de programmes de plantation et de régénération naturelle en vue de remplacer les forêts improductives ou déjà exploitées. Le principal centre de plantation est situé dans la région de Bulolo-Wau. On s'attache tout particulièrement à former des ouvriers forestiers autochtones. Trente pépinières ont été créées.

60. Le Département du travail, de création récente, applique le principe de la liberté syndicale. Quatre associations de travailleurs ont été constituées en Nouvelle-Guinée et une autre englobe l'ensemble du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Il existe également une association d'employeurs. Le Département du travail a récemment organisé des conférences sur la gestion et la productivité des entreprises. Les conditions d'emploi dans le Territoire sont bonnes; employeurs et salariés se réunissent pour étudier leurs problèmes.

61. L'Administration a élaboré des plans d'exploitation des vastes ressources du Territoire en énergie hydro-électrique. Le projet du Ramu permettra d'alimenter en électricité les centres de Lae, de Madang, de Goroka et de Mount Hagen. Une étude du Wasangai, fleuve de Nouvelle-Bretagne, est actuellement en cours.

62. Comme le Conseil en a été informé l'année dernière, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à la requête du Gouvernement australien, a entrepris une enquête économique sur le Papua et la Nouvelle-Guinée. Une mission de la Banque a effectué des enquêtes approfondies sur place pendant quatre mois. Son rapport sera soumis dans un bref délai au Gouvernement australien.

63. Le Ministère de la santé publique continue de fournir gratuitement des soins médicaux, hospitaliers et dentaires à la population autochtone de la Nouvelle-Guinée. Il existe à l'heure actuelle 70 hôpitaux de l'Administration dans le Territoire. Cinq d'entre eux sont des hôpitaux généraux modernes. Le dernier, l'hôpital général de Lae, a été ouvert en avril. La construction du sixième hôpital général se poursuit à Goroka. A l'échelon des villages, le nombre des dispensaires pourvus d'un personnel autochtone diplômé s'est accru de 44 pendant la période considérée, ce qui porte le total à 1 076. Des consultations maternelles et infantiles existent maintenant dans 482 centres, dont 469 dans des régions rurales.

64. Les missions dirigent actuellement 68 hôpitaux, 196 postes sanitaires ou centres médicaux, deux colonies de lépreux, un établissement hospitalier pour tuberculeux et lépreux et 93 dispensaires qui reçoivent de l'Administration d'importantes subventions. Les dépenses de santé publique se sont élevées, pendant l'année, à près de 3 millions de livres pour l'ensemble du Territoire.

65. La campagne d'éradication du paludisme progresse d'une manière satisfaisante. Les opérations ont été étendues à sept des neuf districts du Territoire. Elles portent sur 28 574 milles carrés et permettent de protéger 314 523 personnes. On a actuellement achevé les enquêtes entreprises dans les deux autres districts auxquels la campagne sera étendue sous peu. Dans une région où l'incidence de la maladie était antérieurement élevée, les opérations de contrôle que l'on a menées récemment ont révélé, parmi les enfants, une proportion de 3 p. 100 seulement de cas positifs.

66. La formation médicale a sensiblement progressé: en 1963, 19 infirmières de l'Ecole d'infirmières de Rabaul ont obtenu leur diplôme et 19 aides-infirmiers devant être employés dans des postes sanitaires ont terminé leur formation dans les écoles de Lae, de Goroka, de Mount Hagen et de Wewak. Treize aides-dentistes ont été diplômés au cours de l'année; parmi eux se trouvait une femme, la première aide-dentiste du Territoire.

67. Une nouvelle aile a été construite à l'Ecole de médecine du Papua, où l'on assure la formation d'étudiants en médecine originaires de toutes les régions du Papua et de la Nouvelle-Guinée. L'Ecole peut maintenant recevoir 289 étudiants.

68. Les membres du Conseil trouveront, dans la huitième partie du rapport annuel, un exposé complet de la politique suivie et des progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement au cours de la période considérée.

69. Actuellement, les effectifs des écoles de l'Administration et des écoles agréées en vertu de l'Education Ordinance s'élèvent à 175 884 élèves. Les dépenses d'enseignement ont augmenté d'environ un million de livres au cours de l'année.

70. Les élèves des écoles primaires étudient actuellement les matières faisant partie d'un programme adapté au Territoire et utilisent des manuels spécialement conçus pour l'enseignement dispensé au Papua et en Nouvelle-Guinée. Les établissements d'enseignement secondaire et technique sont surtout des internats, car leurs élèves viennent de toutes les régions du Territoire. Ce système favorise l'éveil d'une conscience nationale. Au cours des années à venir, on se propose de développer encore davantage l'enseignement technique, et l'élaboration des plans relatifs à l'enseignement technique supérieur progresse d'une manière satisfaisante.

71. On s'est particulièrement attaché à la formation pédagogique. Non seulement l'Administration a recruté des maîtres ayant déjà reçu une formation en Australie et dans d'autres pays, mais elle assure elle-même la formation de maîtres, tant en Australie que dans les écoles normales du Territoire à Lae, à Goroka, à Rabaul et à Port Moresby.

72. En raison de l'attention toute particulière dont a fait récemment l'objet l'éducation des adultes, on a organisé des cours d'anglais pour adultes dans tous les districts. L'éducation des adultes est maintenant organisée par plusieurs services. Toutes ces activités sont coordonnées par un Conseil de l'éducation des adultes.

73. Ainsi que les membres du Conseil l'ont appris l'année dernière, il a été créé, en février 1963, une commission de l'enseignement supérieur au Papua et en Nouvelle-Guinée chargée, notamment, de mener une enquête et de faire rapport sur les moyens de développer davantage l'enseignement supérieur pour faire face aux besoins actuels et futurs du Territoire. La commission a présenté récemment son rapport au Ministre des Territoires. Bien que l'on en ignore encore les détails, on peut affirmer que c'est en se fondant sur ce rapport que le Gouvernement étudiera

tous les aspects du problème que pose la création d'une université dans le Territoire.

74. La constitution de clubs féminins dans l'ensemble du Territoire a éveillé un vif intérêt, et l'on en compte actuellement 186. A l'origine, on accordait une attention toute particulière au progrès de la femme, mais on s'intéresse davantage, actuellement, à la place qu'elle occupe dans la communauté.

75. Au cours de la période considérée, on a nommé un délégué à la jeunesse, qui relève du Département des affaires indigènes; il a pour fonctions de coordonner les activités des jeunes et d'orienter et d'aider les travailleurs et les organisations bénévoles. Un grand nombre des organisations internationales les plus importantes sont actuellement représentées dans le Territoire, où il existe 180 groupes de jeunes comptant environ 7 000 adhérents.

76. Grâce au Département de l'information et au Service de vulgarisation, on est beaucoup mieux parvenu à informer les habitants des tendances et des besoins actuels. Le Département, qui travaille en coopération étroite avec la Commission de la radiodiffusion australienne, dirige deux stations de radio à Rabaul et à Wewak et met au point des programmes de nature à intéresser les auditeurs autochtones. La plupart des programmes sont préparés dans le Territoire, et les habitants participent de plus en plus à leur élaboration. Les émissions à l'intention des régions rurales font l'objet d'un soin tout particulier et l'on consacre de plus en plus de temps aux émissions destinées aux écoles. L'Administration a créé à Port Moresby un centre de formation professionnelle où le personnel autochtone sera initié aux multiples aspects de la radiodiffusion, et la Commission de la radiodiffusion australienne envoie actuellement des Néo-Guinéens en Australie pour recevoir une formation spécialisée dans ce domaine. Le travail de ce service a été particulièrement utile au cours des dernières élections. Des programmes spéciaux ont porté non seulement sur le mécanisme des élections, mais aussi sur l'évolution politique en général. On a récemment commencé à former des journalistes autochtones; il y a actuellement sept stagiaires.

77. Au cours des 12 derniers mois, l'Administration a collaboré étroitement avec le Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby et s'est employée à diffuser des renseignements sur l'ONU. Un fonctionnaire supérieur du Département de l'éducation a été détaché à plein temps pour assurer la liaison avec le Centre, qui a aussi recruté un maître néo-guinéen. Des bureaux sont fournis gratuitement au Centre; tous les frais relatifs au téléphone, au télégraphe et aux services postaux sont à la charge de l'Administration, et une automobile est mise gratuitement à la disposition du Directeur et de son personnel. Depuis sa création, le Centre a été extrêmement actif, sous l'impulsion d'un directeur particulièrement énergique, dévoué aux Nations Unies et qui travaille en parfaite harmonie avec l'Administration.

78. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne le développement de la fonction publique. On compte actuellement quelque 1 250 fonctionnaires autochtones. Comme suite à l'augmentation du nombre de jeunes diplômés, le Gouvernement australien a annoncé en septembre 1962 qu'il envisageait une réforme de la fonction publique. A cet effet, une nouvelle loi sur la fonction publique (Public Service Ordinance) a été adoptée à la dernière session du Conseil législatif, en novembre 1963. Cette loi prévoit une administration intégrée dont le personnel se composerait de fonctionnaires d'outre-mer et de fonctionnaires autochtones. Les autochtones compétents du Papua et de la Nouvelle-Guinée pourront accéder à des postes importants. Pour améliorer la formation des fonctionnaires locaux, il a été créé une Ecole spéciale d'administration, qui a été officiellement ouverte en novembre 1963.

79. En raison de cette évolution, la situation des fonctionnaires d'outre-mer a été revisée. L'Administration cesse d'offrir des contrats permanents aux nouveaux fonctionnaires qui s'expatrient, sauf lorsqu'il apparaît clairement que l'intéressé pourra faire carrière jusqu'à l'âge normal de la retraite. La majeure partie des fonctionnaires d'outre-mer n'obtiennent actuellement que des contrats de durée limitée. Ces réformes ne signifient pas que l'on compte avoir moins besoin des services des fonctionnaires d'outre-mer. Au contraire, le Gouvernement australien a indiqué à maintes reprises qu'il était fermement résolu à continuer de fournir au Territoire l'aide d'administrateurs australiens aussi longtemps qu'il en aurait besoin. L'Administration circonscrit ainsi les difficultés auxquelles on aurait pu se heurter à l'avenir du fait que l'on aurait dû muter des fonctionnaires titulaires de contrats permanents pour permettre à des autochtones compétents d'occuper leurs postes.

80. L'Administration étudie depuis un certain temps la réorganisation du Département des affaires indigènes. Après avoir examiné le rapport d'un comité spécial qui avait procédé à une enquête minutieuse sur les fonctions de ce département, le Gouvernement australien a adopté une recommandation tendant à créer un nouveau département rattaché à l'administration de district. Ce département reprendra les fonctions et le personnel du Département des affaires indigènes et de la section d'administration de district du Département de l'Administrateur. Le nouveau département relèvera directement de l'Administrateur pour ce qui est de la coordination et de l'administration dans les 15 districts du Territoire. Il sera notamment chargé d'éveiller la conscience politique des communautés locales et de faire en sorte qu'elles participent au fonctionnement des institutions politiques centrales et locales. Afin que l'administration de district participe véritablement à l'élaboration de la politique à suivre et à la planification du développement, le directeur deviendra membre de plein droit du Comité central de politique et de planification.

81. La nécessité de réorganiser le Département des affaires indigènes est due au changement rapide de la nature des tâches incombant à l'Administration. Il est apparu clairement que les tâches dévolues antérieurement au Département des affaires indigènes devaient être accomplies par un organisme central. On a également résolu un autre problème administratif en établissant une hiérarchie unique allant de l'Administrateur jusqu'à l'officier de patrouille de l'avant-poste le plus éloigné.

82. Le représentant spécial pense avoir montré clairement que l'Australie est résolue à remplir ses obligations et à s'acquitter des tâches dont elle a été chargée par le Conseil; à cet effet, elle entend aider les populations du Territoire sous tutelle à s'acheminer progressivement vers l'autonomie et l'indépendance, en abordant les problèmes de ce territoire d'une manière objective et pratique.

La séance est levée à 17 h 35.

Litho in U.N. 17675—December 1964—775